

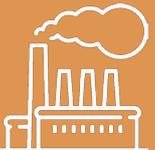
Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés en Normandie



Bilan 2016/2017



SOMMAIRE

	 CENTRES DE TRI	4
	 INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TMB	6
	 PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE	8
	 UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	10
	 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX	12

PROPOS INTRODUCTIF

L'Observatoire des déchets en Normandie a pour mission de suivre les indicateurs concernant la gestion des déchets en Normandie.

Pour cela, l'Observatoire exploite les données collectées auprès des installations de traitement des déchets du territoire. Ce bilan présente ainsi les chiffres clés issus de deux enquêtes différentes :

- l'enquête ITOM 2016, qui porte sur les Installations de Traitement d'Ordures Ménagères (ITOM) qui accueillent des déchets collectés par le service public de gestion des déchets,
- l'enquête 2017 de l'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN), portant sur les installations de traitement de déchets produisant des énergies renouvelables.

Ces enquêtes permettent de mieux appréhender les flux traités en Normandie, de suivre les capacités de traitement des différentes filières et de mettre en avant les enjeux territoriaux. Pour cela, nous remercions vivement tous les acteurs qui ont répondu à nos sollicitations, pour leur participation à ces enquêtes, la qualité de leurs données et le temps consacré à l'Observatoire des déchets.

SYNTHÈSE

La Normandie compte 111 unités de traitement des déchets ménagers et assimilés représentant une capacité minimale de traitement de 3 834 000 tonnes. Parmi ces installations, 95 ont répondu aux enquêtes qui leur ont été adressées. Ces installations ont réceptionné un peu plus de 2 920 000 tonnes de déchets.

Origine géographique

89 % de ces déchets sont originaires de Normandie. 300 000 tonnes proviennent des régions limitrophes, dont la Bretagne (1,5 %), l'Île de France (1,4 %), les Pays-de-la-Loire et les Hauts-de-France (1 % chacun). Enfin, pour près de 6 % des tonnages, il n'a pas été possible d'obtenir la provenance géographique des déchets.

Origine du producteur

Les ménages concourent à hauteur de 55 % des tonnages entrants sur les installations enquêtées. Ces déchets sont principalement composés d'ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective en mélange, de tout-venant ou bien encore de déchets verts collectés en déchèterie ou au porte-à-porte. Les déchets d'activités économiques (entreprises et artisans) représentent un peu plus du quart des déchets entrants. Les installations de traitement des déchets génèrent elles-aussi des déchets (refus de tri, de compostage, mâchefers, cendres) et comptent pour 11 % des tonnages.

Les services techniques des collectivités et les stations d'épuration des eaux usées sont aussi des producteurs de déchets et comptent pour 6 % des apports sur les installations normandes. Le secteur du bâtiment produit près de 2 % des déchets entrants sur les installations enquêtées. Enfin, le secteur de la santé représente 0,3 % des tonnages entrants. Ces flux sont les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) traités dans 2 des unités de valorisation énergétique normandes.

Tonnages traités par type d'installation

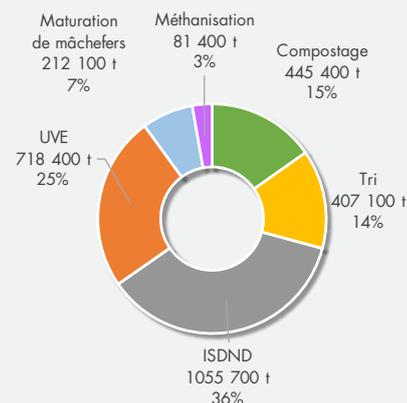
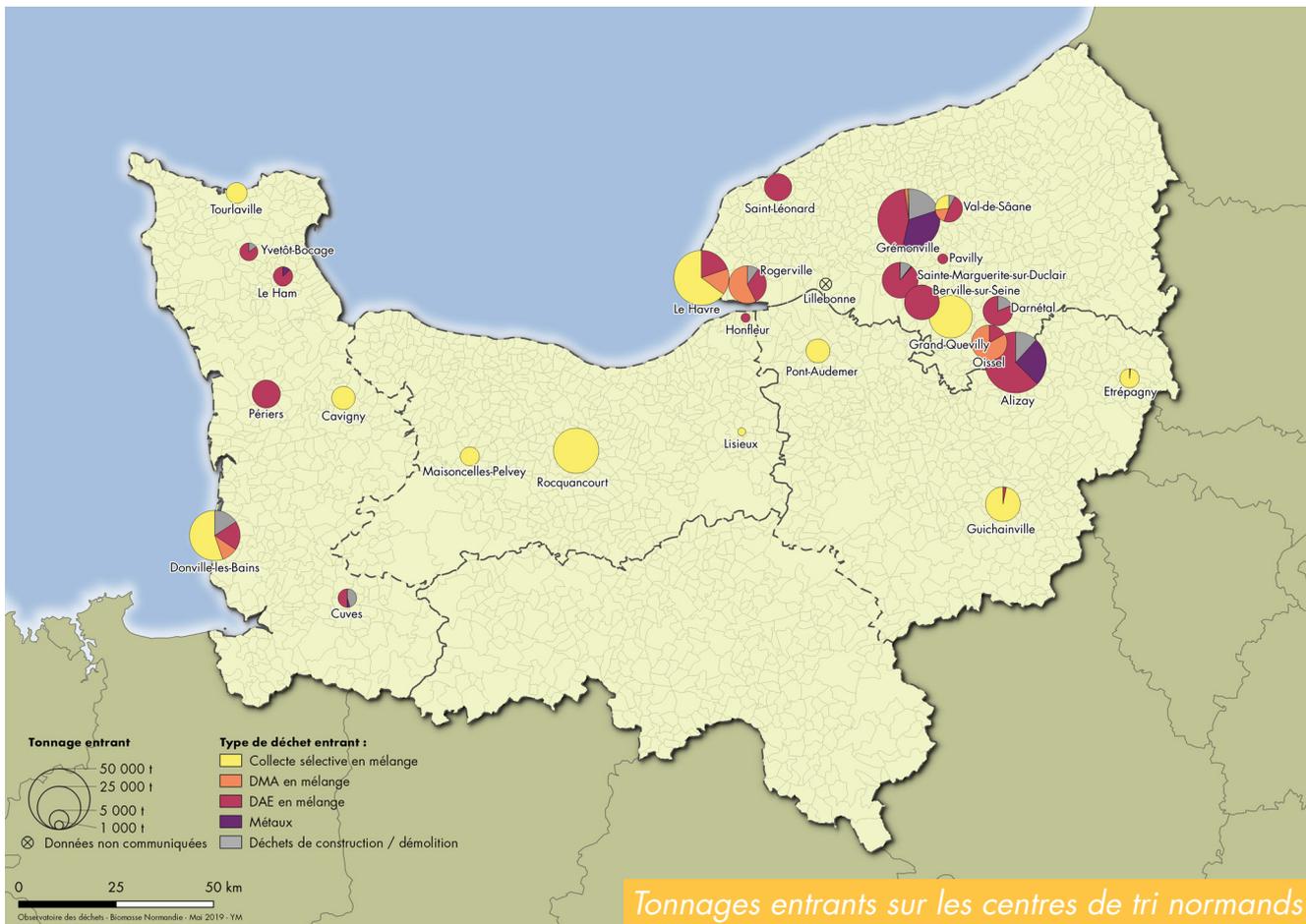


Tableau synthétique des tonnages traités par les installations normandes

		Capacité de traitement	Tonnage entrant	Production
CENTRES DE TRI	12 centres de tri DMA 15 centres de tri DAE	182 750 t/an (DMA) 454 000 t/an (DAE)	185 600 t (DMA) 221 500 t (DAE)	78% (DMA) 56% (DAE) de valorisation matière
TMB	2 installations équipées d'un tri mécano-biologique	108 000 t/an	81 400 t	10 000 t de compost produit 10 GWh
COMPOSTAGE	54 installations de compostage	590 000 t/an	445 400 t dont 87 % de déchets verts	180 000 t de compost
INCINERATION	4 installations de valorisation énergétique 4 plates-formes de maturation des mâchefers	762 500 t/an 365 000 t/an	718 400 t dont 74 % d'OMR 212 100 t de mâchefers bruts	766 GWh produits 170 000 t de mâchefers valorisables
ISDND	13 installations de stockage de déchets non dangereux 4 en post-exploitation	1 375 000 t/an	1 055 700 t dont 23 % d'OMR	98 GWh



Tonnages entrants sur les centres de tri normands

12
centres de tri DMA

15
centres de tri DAE

407 100 t
entrantes sur les centres de tri normands
46 % en CDT DMA
54 % en CDT DAE

En 2016, la Normandie comptait 27 installations de tri sur son périmètre :

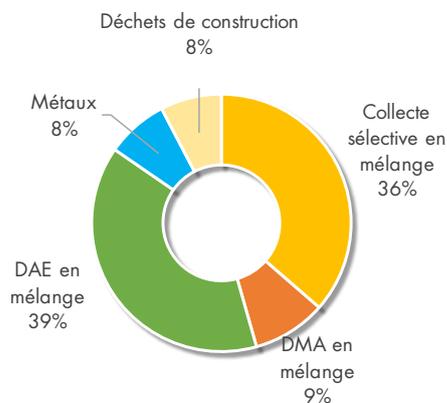
- 12 centres de tri DMA, dédiés aux recyclables secs issus des ménages, dont 7 installations spécialisées dans le tri sélectif et 5 autres pouvant réceptionner également d'autres DMA (encombrants, mobiliers...) et/ou des DAE (matériaux en mélange, métaux, déchets de construction/démolition...).

- 15 centres de tri DAE, spécialisés dans les déchets d'activités économiques. Ces installations, toutes gérées par des prestataires privés, concentrent leur activité sur les déchets des entreprises et des artisans mais peuvent aussi accueillir quelques flux de déchets produits par les ménages (3 sites).

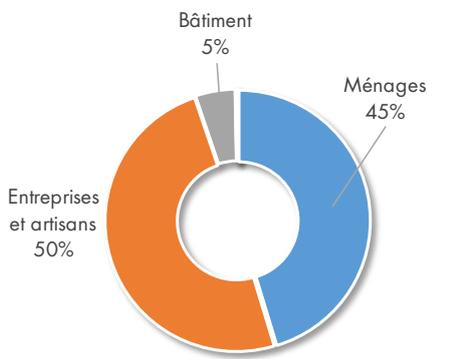
La moitié de ces centres de tri sont sous maîtrise d'ouvrage publique. De tailles plus modestes, ces installations publiques gèrent 36 % des tonnages de DMA entrants ;

Signalons que depuis cette enquête, le centre de tri d'Etrépagny du SYGOM (27) a définitivement fermé ses portes en fin d'année 2017. L'avenir du centre de tri de Rocquancourt, géré par la société GDE, est quant à lui incertain, ayant été touché par un important incendie en décembre 2018.

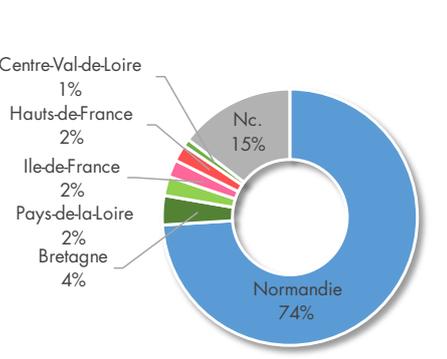
Nature des déchets entrants
(en % du tonnage total réceptionné)



Origine des déchets entrants
(en % du tonnage total réceptionné)



Origine géographique des déchets
(en % du tonnage total réceptionné)



Tri des recyclables secs

Les matériaux recyclables collectés sélectivement auprès des ménages représentent près de 36 % des tonnages entrants sur les centres de tri normands, soit environ 148 300 tonnes. 83 % de ce flux suit une filière de valorisation. Les papiers graphiques représentent le matériau le plus important en sortie de chaîne, suivi des papiers-cartons et des diverses catégories de plastiques.

Les refus de tri, qui représentent en moyenne 17 % des déchets sortants, sont orientés préférentiellement en incinération plutôt qu'en enfouissement.

Tri des autres DMA et des DAE

Les flux de déchets en mélange transitant sur les centres de tri s'élevaient à 258 500 tonnes dont 37 000 tonnes de DMA. La catégorie « DMA en mélange », constituée d'encombrants ménagers et de déchets d'éléments d'ameublement issus notamment des déchèteries normandes, représente environ 9 % des apports globaux.

Les entreprises et artisans comptent pour 55 % des apports (soit près de 20 350 tonnes). Les déchets de ces catégories d'apporteurs

composés de déchets en mélange (39 %), de déchets de construction (8 %) et de métaux nécessitent un tri affiné.

Globalement, tous flux confondus, DMA en mélange et DAE, le taux de refus de tri s'élève à 28 %, un chiffre nettement supérieur au taux de refus observé sur les DMA issus des ménages.

Les matériaux triés sont ensuite envoyés vers des filières de recyclage. Le papier est notamment envoyé vers la papeterie d'UPM Chapelle Darblay située à Grand-Couronne.

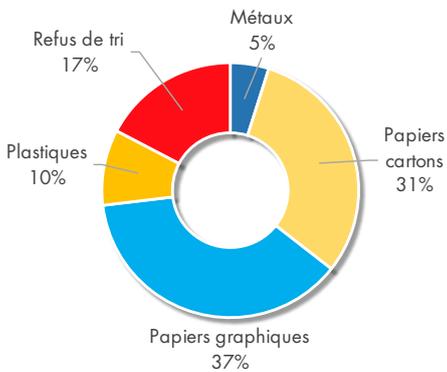
17 %
taux de refus moyen des recyclables secs

28 %
taux de refus moyen des autres DMA et DAE

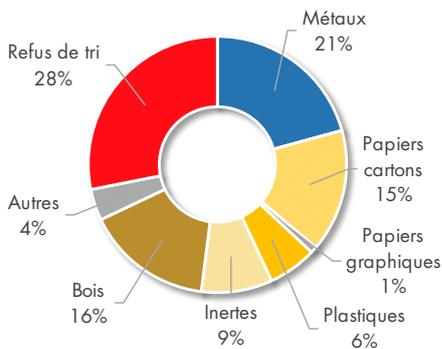
Etudes territoriales

En collaboration avec de nombreuses collectivités voisines, le SYVEDAC, le SETOM et le Syndicat Mixte du Point Fort ont chacun porté des études territoriales de la fonction tri des emballages ménagers et des papiers en 2018. Ces études visaient à définir des schémas de traitement cohérents et optimisés, prenant en compte les projets d'extensions des consignes de tri des déchets plastiques.

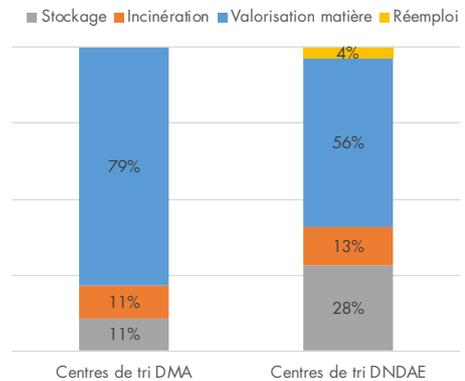
Matériaux sortants (collecte sélective)
(en % du tonnage collecté auprès des ménages - 148 300 t)



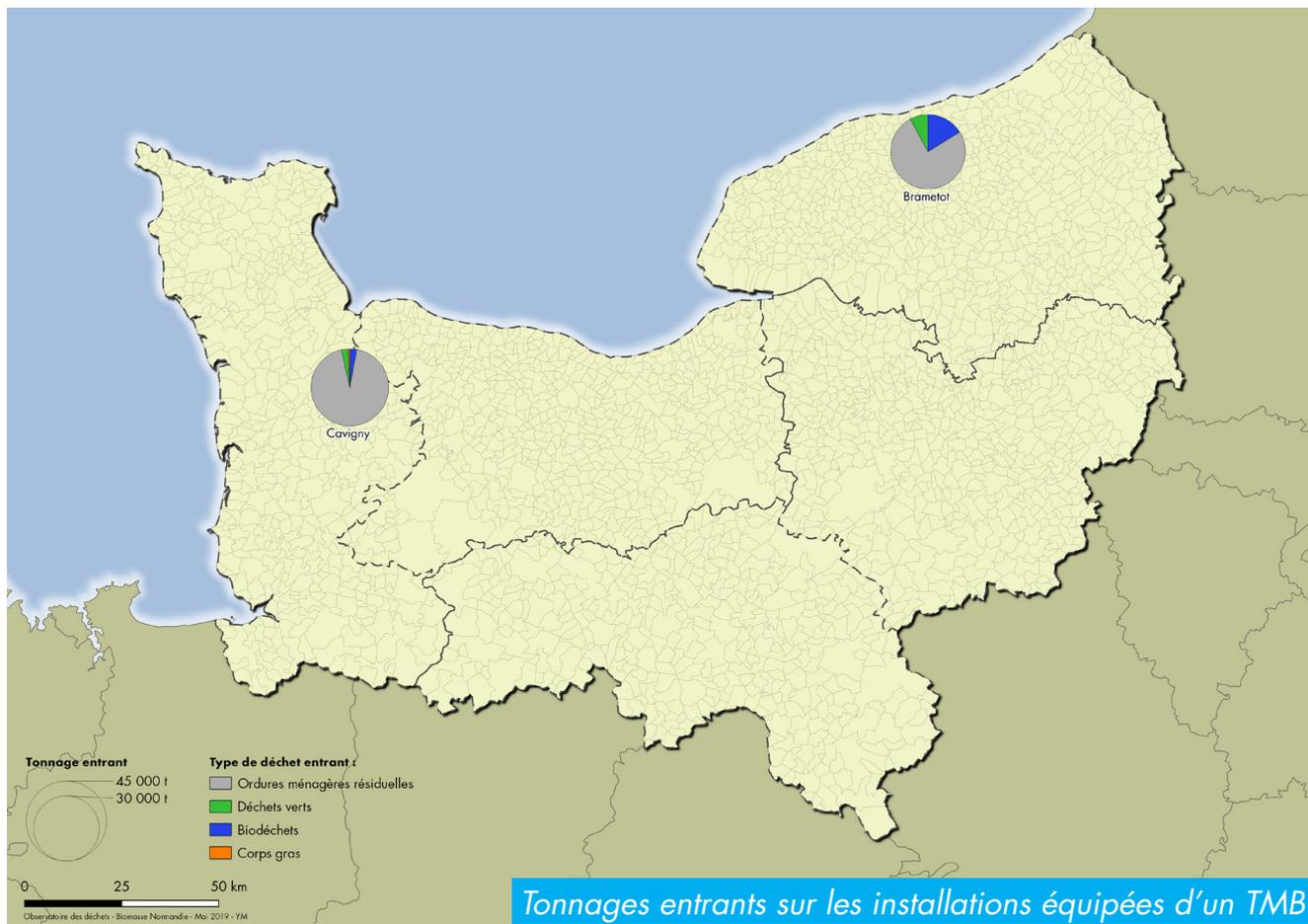
Matériaux sortants des centres de tri (hors C.S)
(en % du tonnage sortant)



Filières de traitement suivies par les déchets sortants



Centre de tri de Oïssel (76)



2 installations équipées d'un Tri-Mécano-Biologique

81 400 t réceptionnées en 2016

108 000 t capacité autorisée totale

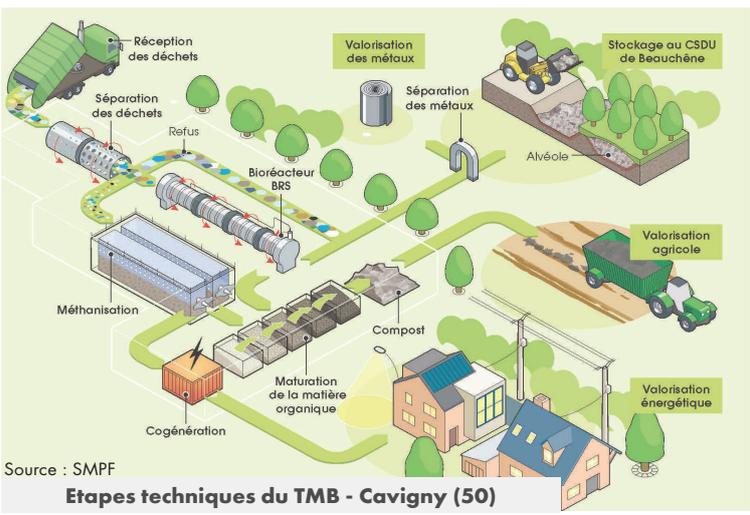
Dans le but d'extraire la partie fermentescible de leurs ordures ménagères résiduelles et de renforcer leur taux de valorisation agronomique, le Syndicat Mixte du Point Fort (50) et le SMITVAD (76) ont respectivement mis en œuvre en 2009 et 2012 deux installations de traitement de déchets équipées d'un Tri-Mécano-Biologique (TMB) associées à une unité de méthanisation

Le tri mécano-biologique consiste en une succession d'étapes de tri mécanique par le biais d'électro-aimants, de cribles et de trommels, et d'étapes biologiques. L'ensemble de ces étapes permet de séparer les OMR en plusieurs matériaux (métaux, plastiques, papiers-cartons,...) pouvant être valorisés selon les filières de re-

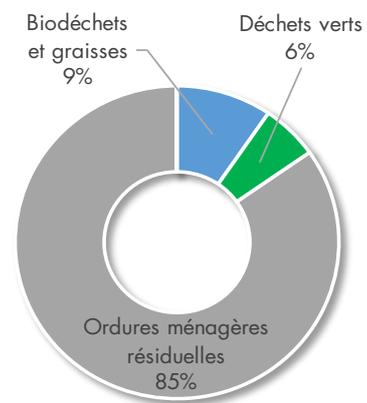
cyclage classiques. La fraction fermentescible est quant à elle méthanisée puis compostée pour produire un compost normé 44 051. Pour cela, les deux sites sont équipés d'un bioréacteur stabilisateur (BRS) dans lequel les déchets organiques entament leur décomposition avant d'être envoyés en méthanisation.

En 2016, ces deux installations ont réceptionné 81 400 tonnes de déchets pour une capacité autorisée totale de 108 000 tonnes.

Les ordures ménagères résiduelles représentent 85 % des déchets entrants et sont complétées par des déchets alimentaires et graisses (9 %) provenant de clients privés, et par un apport de déchets verts (6 %), nécessaire à la phase de



Nature des déchets entrants



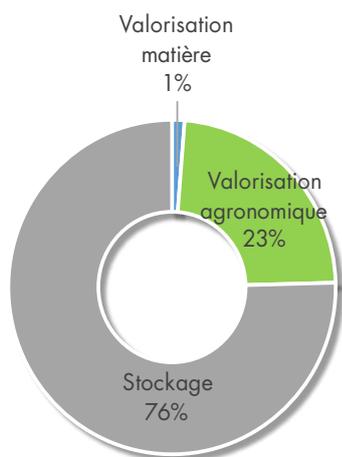
compostage. Près d'un cinquième du tonnage entrant est ainsi destiné à la méthanisation.

Production d'énergie

Le biogaz produit grâce à la méthanisation a permis de produire près de 9 000 MWh d'énergie renouvelable en 2016, soit près de 20 Nm³ biogaz/t entrante. Les deux sites valorisent le biogaz via des unités de cogénération permettant de produire conjointement de l'électricité et de la chaleur sous forme d'eau chaude :

- l'électricité est injectée en quasi-totalité sur le réseau (98 % environ) et vendue à EDF Obligation d'Achat dans le cadre des tarifs réglementés,
- la chaleur est quant à elle autoconsommée pour le processus de méthanisation (maintien en température, les deux process étant en condition thermophile, 55°), le traitement des lixiviats des ISDND de Brametot et Grainville et le chauffage des locaux pour l'installation du Point Fort.

Modes de traitement des déchets sortants
(en % du tonnage traité)



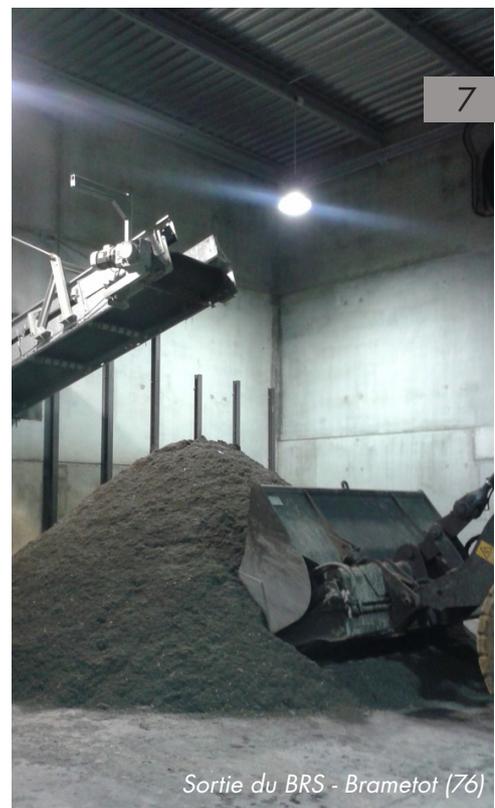
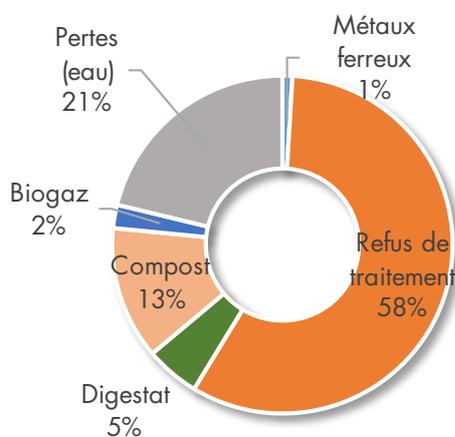
Déchets sortants des installations

A l'issue de l'étape de méthanisation, le digestat subit une phase complémentaire de maturation par compostage. Des déchets verts sont ajoutés comme structurant afin d'établir les bonnes conditions de réalisation. Cette étape permet d'aboutir à la production d'un amendement organique de qualité pouvant être normé (NFU 44 051).

En 2016, plus de 10 000 tonnes de compost normé et 4 200 tonnes de digestat sont sorties de ces deux installations et ont été valorisées sur des terres agricoles afin de maintenir, voire redresser la qualité agronomique des sols et participer à la fertilisation des cultures.

Les indésirables extraits du flux d'OMR représentent quant à eux 55 à 60 % des déchets entrants et sont envoyés en ISDND, à Saint-Fromond pour le Syndicat Mixte du Point Fort et à Brametot pour le SMITVAD.

Nature des déchets sortants
(en % du tonnage traité)



Sortie du BRS - Brametot (76)

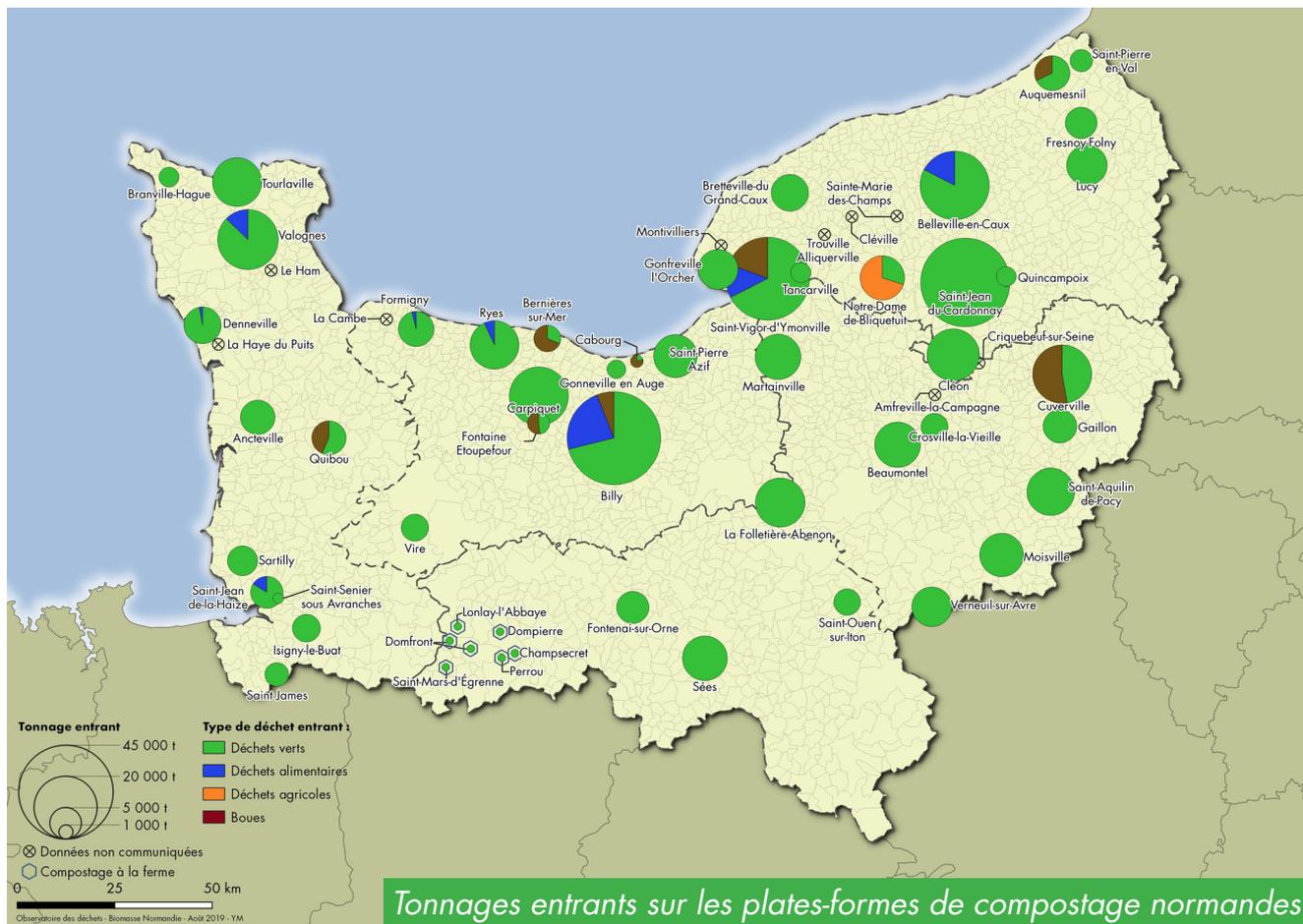
10 000 t
compost produit par les installations

6 630 MWh
production électrique

2 350 MWh
production de chaleur (autoconsommée)



Bioréacteur stabilisateur - Cavigny (50)



46 installations répondantes

445 500 t entrantes sur les plates-formes normandes renseignées

4 installations agréées SPA-3

L'enquête « ITOM 2016 » a permis d'identifier 54 plates-formes de compostage sur le territoire normand. Parmi celles-ci, 46 ont été en mesure de fournir une information de qualité.

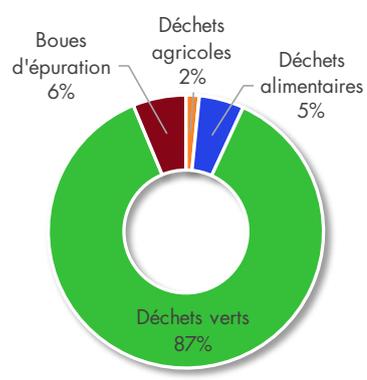
Globalement, près de 445 500 tonnes de déchets ont été accueillies sur ces installations, produites quasi exclusivement en Normandie (98%).

Le réseau des plates-formes normandes est marqué par un nombre important de sites de petite à moyenne capacité, les $\frac{2}{3}$ des sites ayant traité moins de 10 000 tonnes. La quantité moyenne traitée par site est de 9 700 tonnes contre 12 000 tonnes au niveau national. Seules 3 plates-formes normandes ont traité plus de 40 000 tonnes. Les apports sont constitués à près de 87 % de

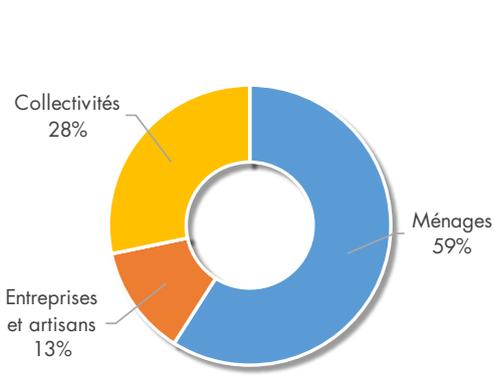
déchets verts, provenant en grande partie des ménages, notamment par l'intermédiaire des déchèteries. La majorité de ces flux sont collectés en mélange. Les entreprises et les artisans représentent quant à elles près de 13 % des tonnages entrants.

Les autres catégories de déchets entrantes sur les installations sont les boues d'épuration, les déchets alimentaires et une faible part de déchets agricoles. Concernant les boues, soulignons que deux plates-formes sont directement adossées à une station d'épuration (Cabourg et Bernières-sur-Mer, toutes deux situées dans le Calvados). Le compostage des boues permet de renforcer leur qualité agronomique et amendante, facilitant leur valorisation auprès de la profession agricole.

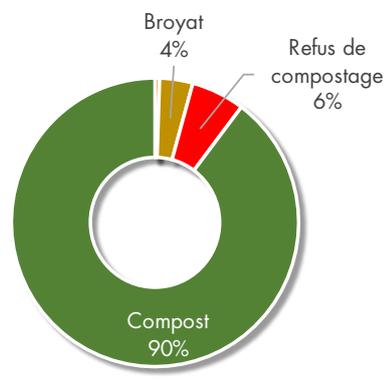
Nature des déchets entrants



Origine des déchets entrants



Flux sortants des installations



Concernant les déchets alimentaires, leur traitement nécessite l'obtention d'un agrément sanitaire pour le traitement des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPA-3). Cet agrément est délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Les déchets en provenance des collectivités correspondent aux déchets verts produits par les services techniques des communes et aux boues de stations d'épuration.

Grâce aux informations transmises, on estime la capacité de traitement *a minima* à 590 000 tonnes par an. Cette dernière reste cependant assez inégalement répartie sur le territoire. Le Calvados et la Seine-Maritime concentrent ainsi plus de 50 % des installations et 60 % de la capacité de traitement totale.

Valorisation du compost

Le traitement des 445 400 tonnes de déchets organiques par compostage a permis de produire près de 180 000 tonnes de compost. Cela représente un rendement matière de l'ordre de 40 % et un taux de dégradation matière de 60 %

Le compost est caractérisé par une valeur amendante élevée qui lui confère un intérêt pour maintenir voire augmenter la fertilité des sols. Les éléments fertilisants sont essentiellement présents sous forme organique (notamment l'azote), différant en cela du digestat.

Suivant les déchets traités, il convient de distinguer deux familles de compost :

- un compost végétal, qui peut répondre aux prescriptions de la norme NFU 44 051,
- un compost de «boues», qui peut répondre aux prescriptions de la norme NFU 44 095.



Valorisation agronomique des biodéchets

La Normandie affiche un manque d'exutoires permettant de valoriser les biodéchets, dont notamment les déchets alimentaires qui feront l'objet d'une obligation de tri à la source à compter du 1^{er} janvier 2024, ce qui constitue un frein au développement des collectes séparées auprès des ménages et des professionnels.

En 2016, seules 4 plates-formes de compostage étaient en mesure de proposer leurs services pour composter les déchets fermentescibles.

Pour cela, les installations doivent répondre aux critères suivants :

- être classées sous la rubrique 2780-2,
- disposer d'un agrément sanitaire pour traiter les sous-produits animaux de catégorie 3.

Techniquement, il est conseillé que les sites soient équipés d'un déconditionneur permettant de retirer les emballages des déchets alimentaires collectés et de limiter le taux de refus. Les déchets alimentaires étant très fermentescibles, il est nécessaire de prévoir des équipements de réception appropriés et de vérifier la capacité du site à traiter les odeurs.

590 000 t

capacité minimale estimée des plates-formes normandes

180 000 t

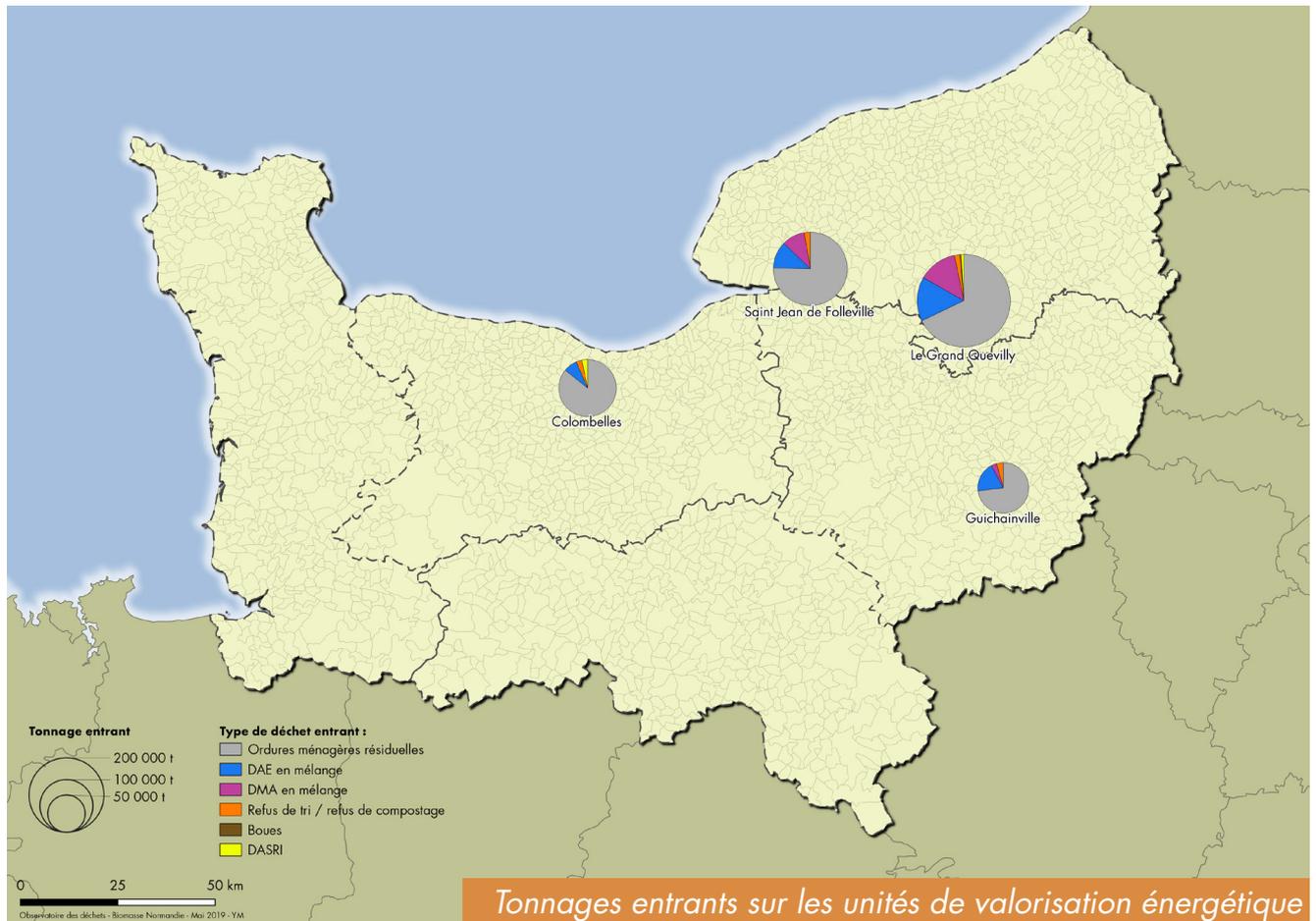
de compost produit par les installations normandes

60%

taux de dégradation matière moyen



Plate-forme de compostage de Billy (14)



4 unités d'incinération avec valorisation énergétique

762 500 t capacité autorisée totale

718 420 t tonnage entrant sur les installations normandes

La Normandie compte 4 unités de valorisation énergétique sur son territoire, dont 3 situées en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Ces installations accueillent quasi exclusivement des déchets normands. Le flux de déchets entrants, constitué à 74 % d'ordures ménagères résiduelles, avoisine les 720 000 tonnes. En intégrant les encombrants ménagers divers, les apports des ménages représentent ainsi plus de 80 % des tonnages entrants.

Le reste des apports est produit essentiellement par les entreprises et artisans (14 % des déchets entrants).

Signalons que 2 unités assurent le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) : Colombelles et Grand-Quevilly.

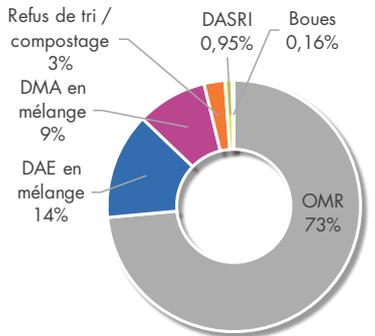
Les tonnages entrants sur ces installations ne correspondent pas obligatoirement aux tonnages traités. Les UVE peuvent délester une partie de leur flux vers d'autres installations, majoritairement des ISDND, pour diverses raisons : saturation, arrêts techniques programmés ou dysfonctionnements ponctuels.

Ainsi, sur 2017, on estime à un peu plus de 13 200 tonnes ces flux délestés.

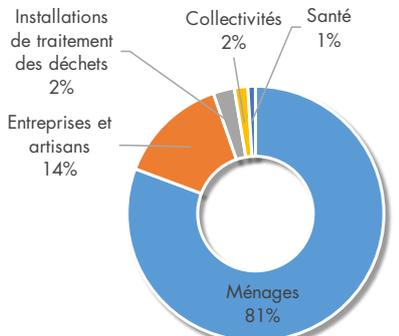
En analysant les données recueillies auprès des installations entre 2015 et 2017, on constate que les tonnages entrants tendent à diminuer, à l'exception cependant de l'installation de Colombelles dont les tonnages entrants restent relativement stables.

Globalement, on observe une baisse de 4 % des tonnages entrants sur cette période.

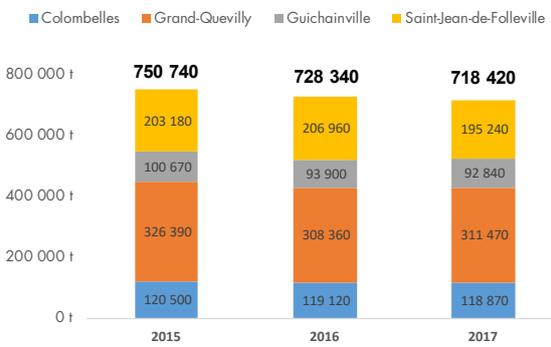
Nature des déchets entrants (en % du tonnage total entrant)



Origine des déchets entrants (en % du tonnage total entrant)



Evolution des tonnages entrants entre 2015 et 2017



Production d'énergie

80 % de l'énergie dégagée par l'incinération des déchets est valorisée sous forme de chaleur ou d'électricité.

En 2017, on estime que près de 542 GWh d'énergie thermique et 224 GWh d'énergie électrique ont été produits par les 4 installations normandes, correspondant au chauffage de plus de 54 000 foyers et à la consommation électrique annuelle de plus de 22 000 foyers.

Si les sites autoconsomment une part de cette production d'énergie dans leur process ou pour chauffer les locaux, la majeure partie est vendue. La chaleur produite est généralement valorisée par le biais d'un réseau de chaleur urbain ou industriel. L'électricité est quant à elle revendue sur le réseau électrique.

Ainsi 72 % de la production électrique des installations est injectée sur le réseau.

Plates-formes de maturation des mâchefers

L'incinération des déchets engendre la production de mâchefers bruts, de cendres et de résidus d'épuration des fumées d'incinération (REFIOM).

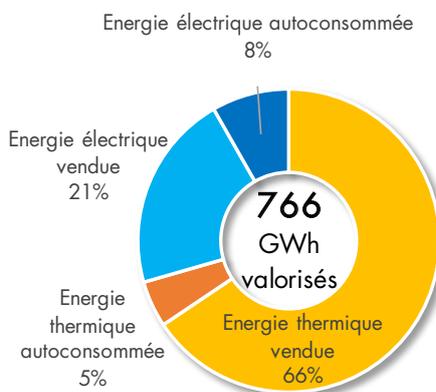
Les 4 UVE ont produit près de 286 300 tonnes de déchets en 2017. Les mâchefers représentent l'essentiel des tonnages sortants et sont orientés vers 4 plates-formes de maturation, situées à Blainville-sur-Orne, Gonfreville-l'Orcher, Rogerville et Grand-Quevilly.

Les mâchefers produits par les UVE normandes représentent près de 70 % des tonnages entrants sur ces plates-formes. Les 30 % restants sont originaires de la région Ile-de-France.

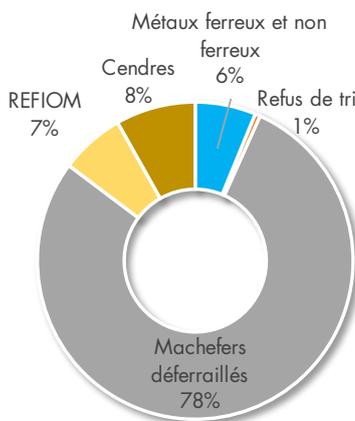
Après séparation et maturation, ces déchets suivent des filières de valorisation : les métaux

extraits des mâchefers sont recyclés et les mâchefers déferrailés sont valorisés en sous-couches routières. Les cendres et les REFIOM sont quant à eux envoyés vers des installations de stockage de déchets dangereux après stabilisation.

Production d'énergie des UVE



Flux produits par les UVE (séparation et maturation comprises)



540 GWh
Production de chaleur
93 % vendue
7 % autoconsommée

11

220 GWh
Production d'électricité
72 % vendue
28 % autoconsommée

80 %
performance énergétique
moyenne des installations

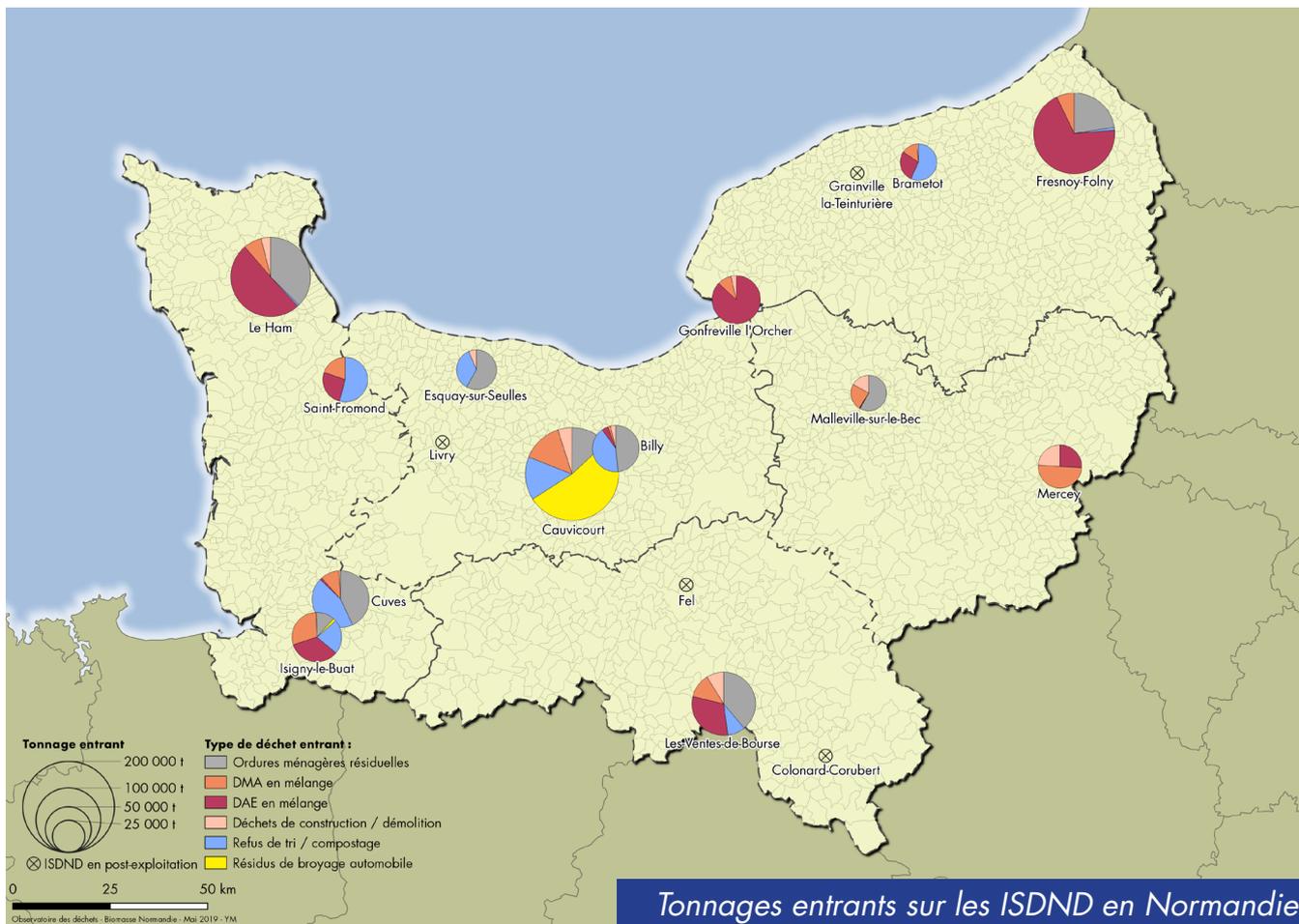
4
plates-formes de
maturation des mâchefers

170 000 t
de mâchefers valorisés

13 000 t
de métaux recyclés



Plate-forme de maturation des mâchefers
Blainville-sur-Orne (14)



Tonnages entrants sur les ISDND en Normandie

13 installations en fonctionnement en 2017

4 sites en post-exploitation

1 375 000 t capacité de traitement

1 055 600 t tonnage entrant sur les ISDND normands

L'enfouissement est le procédé de traitement de déchets le plus sollicité en Normandie. La région compte 13 ISDND en fonctionnement, représentant une capacité autorisée de près de 1 375 000 tonnes par an. Les installations calvadosiennes et manchoises représentent près de 60 % de la capacité d'accueil autorisée, contre seulement 16 % pour les installations euroises et ornaises. On dénombre aussi 4 sites définitivement fermés, en phase de post-exploitation.

On estime que les ISDND ont permis d'accueillir près de 1 055 600 tonnes de déchets sur l'année 2017.

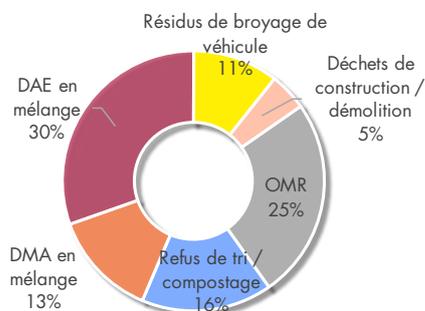
Les déchets ménagers représentent près de 37 % des apports, avec environ 263 300 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et plus de 139 600 tonnes d'encombrants ménagers divers.

Les déchets d'activités économiques en mélange constituent quant à eux un peu plus de 30 % des tonnages entrants, soit 321 700 tonnes.

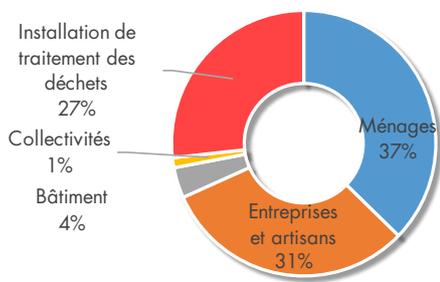
Les ISDND réceptionnent des déchets produits par d'autres installations de traitement, telles que des broyeurs automobiles, des centres de tri et des plates-formes de compostage. Elles permettent également aux UVE de délester une partie de leurs tonnages en cas de saturation ou lorsque celles-ci doivent subir des arrêts techniques. Ainsi, les flux provenant d'autres installations représentent 27 % des flux entrants.

Soulignons enfin que les $\frac{3}{4}$ des apports de déchets en ISDND sont produits en Normandie. Du fait de leur proximité avec les régions voisines, plusieurs installations importent des déchets (11 % du flux entrant).

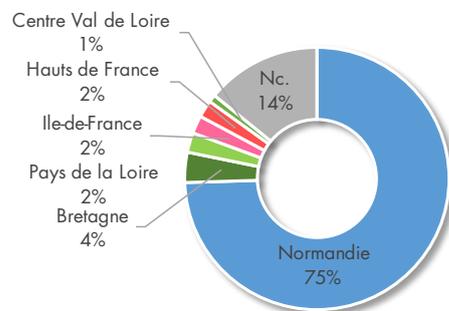
Nature des déchets entrants



Origine des déchets entrants



Provenance des déchets entrants



Production d'énergie

L'ensemble des installations dispose d'équipements permettant de capter le biogaz produit par la décomposition des déchets enfouis. Composé en moyenne de 41 % de CH₄, ce biogaz est soit valorisé sous forme d'énergie, soit éliminé via une torchère.

Sur les 14 installations normandes renseignées, 11 disposent d'équipements de cogénération permettant de produire de l'électricité et de la chaleur, qui peuvent être autoconsommées dans le cadre du traitement des lixiviats par exemple, ou vendues à un réseau de distribution ou une société voisine.

On estime ainsi à près de 96 GWh/an la production d'énergie renouvelable de ces 14 ISDND normands.

Production de lixiviats

Les installations de stockage génèrent des eaux chargées en polluants divers, du fait de leur percolation à travers les différentes couches de déchets enfouis.

Ces lixiviats sont collectés en bas de casiers via un système de drainage pour être ensuite traités.

Sur les 12 installations ayant fourni cette information, la production de lixiviats est de 113 500 m³.

Objectifs réglementaires

Après une année 2016 marquée par des détournements de tonnages d'UVE (arrêts techniques et divers travaux), on constate une baisse des tonnages enfouis entre 2015 et 2017, de l'ordre de 22 000 tonnes.

Afin de respecter les objectifs fixés par le PRPGD (- 30 % de déchets non dangereux non inertes enfouis), il sera nécessaire de détourner plus de 138 000 tonnes de déchets supplémentaires des installations de stockage d'ici 2020.

Fermeture programmée de 3 sites

Alors que l'installation d'Esquay-sur-Seulles est entrée en phase de post-exploitation en juin 2018, les ISDND de Gonfreville-l'Orcher (76) et de Mercey (27) fermeront leurs portes respectivement en septembre 2019 et décembre 2020. Ces installations représentent une capacité de stockage de 270 000 tonnes/an et ont réceptionné près de 140 000 tonnes de déchets résiduels en 2017.

En cohérence avec les objectifs du PRPGD, ces fermetures de site risquent toutefois d'augmenter les distances parcourues par les déchets pour rejoindre une filière de traitement identique. Le développement du tri à la source et finalement de nouvelles filières de valorisation restent donc un axe de développement prioritaire.

54 millions
nm³ de biogaz produit

13

50 GWh

énergie thermique produite

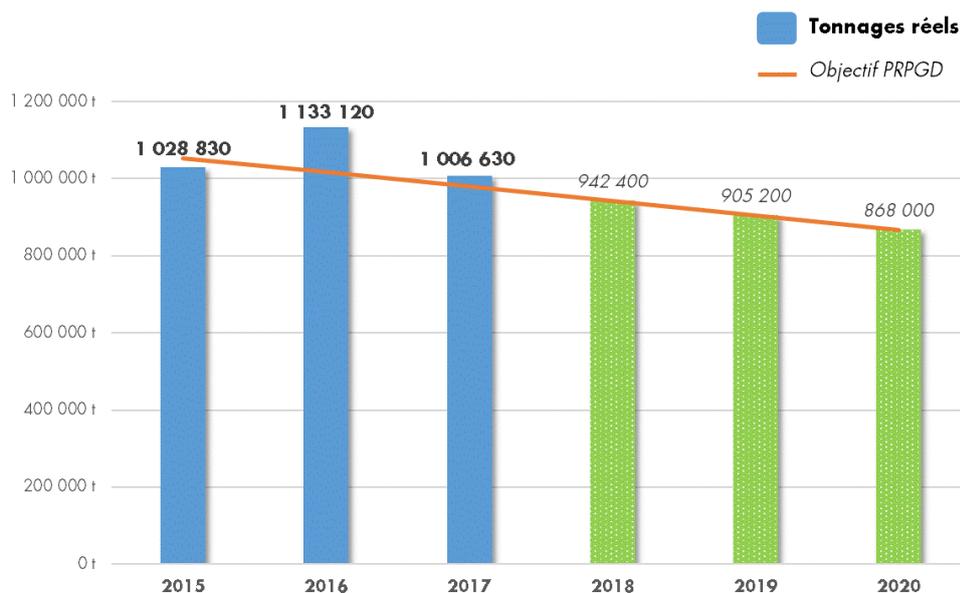
100 % autoconsommée

50 GWh

énergie électrique produite

81 % vendue

19 % autoconsommée



Tonnages de déchets non dangereux non inertes enfouis sur les ISDND normands



Récupération du biogaz - Cuves (50)

Au service des territoires et de la population, l'association technique Biomasse Normandie s'attache depuis 1983 à trouver des solutions aux défis environnementaux actuels (diminution des ressources, changements climatiques, pollution...).

L'Observatoire des déchets de Normandie a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le territoire normand.

Sa mission prioritaire est de mutualiser les connaissances sur la gestion des déchets et d'identifier les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement. Cet observatoire a été mis en œuvre en plusieurs étapes et couvre désormais trois volets d'observation :

- les déchets ménagers et assimilés (DMA),
- les déchets dangereux (DD),
- les déchets d'activités économiques (DAE).

Cet outil d'aide à la décision est au service du territoire et notamment :

- des responsables (élus et services) des collectivités locales, pour optimiser les services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- de la Région, pour assurer le suivi de son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et orienter des actions en faveur de l'Économie Circulaire ;
- de l'ADEME, pour disposer d'indicateurs fiables à l'échelle nationale et communiquer sur ses orientations stratégiques.



Pour plus d'informations, contactez :

Biomasse Normandie

18 rue d'Armor 14000 CAEN

Tél : 02 31 34 24 88

Email : info@biomasse-normandie.org

<https://www.biomasse-normandie.fr>

